



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 4
Présents : 15

L'An deux mille seize, le 30 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 23 mai 2016.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Martine JOSSO, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Karine BURBAN CAREL, Gwendal ROLLAND,

Absents excusés : Patricia GUIGUENO, Valérie LE GUEHENNEC, Christina BILLY, Caroline LE SAGE,

Monsieur Gwendal ROLLAND a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire souhaite rectifier une erreur matérielle sur la délibération DCM2016-26 : Il s'agit de la parcelle ZE259 et non ZD259. Une nouvelle délibération sera donc prise en ce sens.

1 - Résultat de consultation : Attribution du marché Réaménagement extérieur de l'école J. Le Métayer

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à l'appel d'offres lancé concernant le réaménagement de la cour de l'école J. Le Métayer, une commission d'ouverture de plis a eu lieu le 26 mai 2016. 3 plis ont été déposés et sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Entreprise	OFFRE DE BASE HT	Garde-corps option 1	Garde-corps option 2	Garde-corps option 3	Montant offre totale HT + Option 3
Estimation	148 490,00€HT	11 250,00€ HT	11 250,00€HT	15750,00€HT	
COLAS	138 500,50€HT	11 250,00€HT	13 500,00€HT	18 000,00€HT	156 500,00€HT
EIFFAGE	129 554,85€ HT	14 175,00€HT	14 850,00€HT	19 350,00€HT	148 904,85€HT
LORANS LAMOUR	129 000,00€HT	11 700,00€HT	12 600,00€HT	13 275,00€HT	142 275,00€HT

Les offres sont toutes conformes au cahier des clauses techniques particulières. Conformément aux critères de sélection définis dans le règlement de consultation, la commission ainsi que le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise LORANS-LAMOUR pour la réalisation des travaux.

Vu le code des marchés publics et sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise LORANS-LAMOUR pour un montant de 129 000.00€ HT pour l'offre de base et choisi l'option 3 pour le garde-corps pour un total général de 142 275.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se référant au dossier.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2 – Instauration d'un droit de place

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur REJEB, restaurateur ambulant de spécialités tunisiennes, a effectué une demande de droit de place, Place du 11 novembre, pour le mardi soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur REJEB a occupé la place du 11 novembre
- Décide d'instituer un droit de place à hauteur de 20€ / mois d'occupation

3 – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur et Madame JEGOUX de LE SOURN présentent à l'assemblée leur nouvelle association « Association Centre Bretagne pour la sauvegarde des abeilles bretonnes » créée en mars 2016. Cette association a pour but de sauvegarder les abeilles et autres pollinisateurs, lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, informer sur les dangers pour l'homme et la biodiversité, faire connaître l'apiculture et présenter et expliquer le montage des pièges à frelons. Elle est composée de 30 membres environ dont le président est Loïc Marteil de Noyal-Pontivy. 16 personnes ont passé leur certibiocide, une formation de 3 jours, pour pouvoir intervenir sur la destruction de nids de frelons asiatiques situés à moins de 15 mètres, au-delà une entreprise interviendra. Ils ont détruit 27 nids sur la commune l'an dernier.

A ce titre, elle sollicite une subvention de la commune :

- soit 0.10€ / habitants pour un total de 210€ / an,
- soit une aide à l'acquisition de matériel (canne + tenue) pour un montant de 800€

Monsieur et Madame JEGOUX quitte la salle. Sue proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, au vu de l'intérêt environnemental de cette association et le service rendu à la collectivité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 210€ pour création de l'association.

4 – Projet de borne de recharge pour véhicule électrique

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que jusqu'à la fin du mois de juin le Syndicat Morbihan Énergies engage un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Dans ce cadre, le syndicat Morbihan Énergies est habilité à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Monsieur le Maire indique qu'un représentant de Morbihan Energies devait le rencontrer ce matin pour lui donner de plus amples infirmations mais que ce rendez-vous a été annulé. Il se pose donc la question de savoir si la collectivité se porte candidate à l'implantation d'une borne, auquel cas il est nécessaire de transférer la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Morbihan Énergies.

Le rendez-vous avec Morbihan Energies étant reporté au 6 juin, ce point sera discuté lors du prochain conseil municipal.

5 – Compte-rendu des commissions

CCAS : Mme GUIGUENO étant absente, Monsieur le Maire fait lecture de son compte-rendu. Le repas des aînés aura lieu le 15 octobre prochain. Une réunion départementale a eu lieu entre commune ayant un domicile partagé. De nombreuses communes rencontrent des difficultés pour compléter leur établissement obligeant le budget communal à combler le déficit provoqué par les places vacantes. Malgré tout, l'ouverture de nouvelles structures s'étend sur le département.

Affaires scolaires : Un comité de pilotage a eu lieu le mardi 24 mai comprenant les directrices et enseignantes d'école, des parents d'élèves, des élus et des agents communaux. Il s'agissait d'expliquer le nouveau fonctionnement des TAP pour l'année scolaire 2016-2017. Les groupes d'enfants seront formés au début de l'année. Un système de lissage et de roulement leur permettront de bénéficier des activités les plus plébiscitées les années passées (sport-cuisine-médiathèque-multimédia-vidéo...). Le thème général sera les jeux olympiques et les fiches d'inscription seront distribuées courant juin. Le comité de pilotage a émis un avis favorable à ce nouveau système. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce fonctionnement.

Commission jeunesse : Le conseil municipal des enfants a réalisé un panneau signalétique pour le ralentissement des véhicules dans les hameaux et lotissements. Une exposition sur le réchauffement climatique aura lieu dernière semaine de juin à la médiathèque.

Une réunion avec les jeunes 12-18 ans a eu lieu samedi dernier. Peu de jeunes 13-15 ans présents. Quelques sollicitations :

- Construction d'un abri à proximité du skate-parc. Monsieur le Maire indique que ce projet devrait être réalisé cet été.
- La réalisation d'un parcours de santé dans la Vallée de Plurit

Le programme de l'ALSH sera distribué dans les prochaines semaines.

Le forum des associations aura lieu en septembre. La date n'est pas encore déterminée.

Commission travaux

Les ouvertures de la Mairie ont été posées par l'entreprise LEGROS. 14 fenêtres et 4 portes ont été changées afin de renforcer l'isolation.

Le mur du cimetière est en cours. La fin du chantier est prévue pour mi-juillet. Taille de pierre car continuité avec le mur existant.

Commission cadre de vie

La commune va concourir pour la 2^{ème} fleur Villes et Villages fleuris. Le jury régional passera entre le 18 et le 22 juillet.

Une commission cadre de vie + commission affaires scolaires aura lieu la semaine prochaine pour choisir la future structure de jeux de la cour d'école.

Commission culture

Mardi 31 mai à 18h aura lieu le vernissage des portraits aux crayons de Marie DA COSTA

Mercredi 1^{er} juin aura lieu une expo-vente des élèves du lycée Luis Armand de Locminé.

Le pré-vernissage de l'œuvre exposée à la chapelle Saint-Jean a eu lieu. Les 3 guides Marie LE RUYET, Thomas PASQUIER et Amélie LE MORZADEC seront les 3 guides de cette saison qui se déroulera du 8 juillet au 31 août ainsi que les 3 premiers week-end de septembre.

6 – Affaires diverses

➔ VOTE DES COMPTES DE GESTION

• Approbation du compte de gestion de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Approbation du compte de gestion du budget panneaux photovoltaïques**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Approbation du compte de gestion du budget lotissement Clos du Verger**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget Clos du verger pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Approbation du compte de gestion du budget Centre médical**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget Centre médical pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

→ **AVENANT AU MARCHE DE VOIRIE 2016**

Le marché de voirie 2016, a été attribué à l'entreprise PIGEON Bretagne Sud, via le groupement de commande Le Sourn – Guern – Silfiac – Séglien, pour un montant de 16 466.25€ HT.

Dans le cadre de la prise de compétence ATESAT, le suivi de chantier sera assuré par les services de Pontivy Communauté. Michel CABEL informe le conseil qu'il convient d'ajouter au marché initial le curage de fossé de la descente de St-Michel ainsi qu'un chemin de Lescouët. Le montant de l'avenant s'élève à 1 818.00€ HT portant le montant total du marché à 18 284.25€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes pièces se référant au marché.

→ **POINT SUR LES TRAVAUX FUTURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la création de l'espace intergénérationnel avec la mise en place d'un abri, de toilettes publiques et de terrains de pétanques devrait être lancée avant début juillet. Afin de mutualiser la demande, il sera également envisagé la réfection du chemin des écoliers par la mise en place d'un éclairage approprié et le goudronnage du chemin entre le parking de la salle polyvalente et les lotissements.

8 – Questions diverses

Philippe HELARY demande si les châtaigniers présents sur le talus rue de Coët Er Sorn vont être élagués car les branches reposent sur le fil téléphonique. Monsieur le Maire indique que la demande est en cours de traitement.

Mickaël CREMET pose la question de savoir s'il est possible pour les agents communaux d'intervenir à l'école privée afin d'y tondre la pelouse car cela est le cas sur une commune voisine. Monsieur le Maire indique que le temps de travail des agents communaux passé à l'école publique est comptabilisé dans le bilan servant de base au versement du forfait. Il n'est pas envisageable que les services techniques communaux entretiennent les parcelles privées.

20h l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.